

MATOT

Préserver la tombe de Moché

Dans la *paracha* de *Matot*, les hommes des tribus de Réouven et Gad désirent occuper la rive est du Jourdain (l'actuel Jordanie) comme héritage. Ils justifient ce choix du fait que cette contrée est couverte de pâturage, et qu'ils possèdent de nombreux troupeaux : « *Les fils de Réouven et les fils de Gad avaient une quantité considérable de troupeaux, et ils virent que le pays de Yaazer et le pays de Gilad étaient un lieu propre pour des troupeaux... "Que la possession de ce pays soit accordée à tes serviteurs, et ne nous fais point passer le Jourdain !"* » (*Bamidbar* 32, 1-5). Les soupçonnant de déserteur par lâcheté, Moché, dans un premier temps, les réprimande violemment, puis après avoir reçu de leur part une promesse de solidarité pour la conquête d'Erets Israël, il leur attribue ce territoire.

Cependant, les gens de la tribu de Gad étaient animés d'une tout autre motivation : ils désiraient protéger la tombe de Moché qui s'y trouverait. Ainsi, avant sa mort et après avoir compris leur véritable motivation si noble, Moché les a ainsi bénis : « *Sur Gad il dit : "Béni soit Celui qui élargira le territoire de Gad... Il a choisi le premier [territoire conquis, à l'est du Jourdain,] car là est cachée la parcelle [de la tombe] du législateur [Moché]"* » (*Dévarim* 33, 20-21). De quel danger voulaient-ils défendre sa tombe ?

En fait, la Torah interdit d'enterrer un impie à côté d'un juste, ou même d'enterrer un homme simple à côté d'un grand sage (*Sanhedrin*, 47, a ; *Shoulhan Arouch*, 362, 5). C'est un déshonneur pour le juste que le corps d'un impie réside à ses côtés. De plus, certains croient qu'après la mort, toutes les créatures partageront le même sort : « *Car le sort des fils de l'homme et celui de la bête sont pour eux un même sort ; comme meurt l'un, ainsi meurt l'autre, ils ont tous un même souffle, et la supériorité de l'homme sur la bête est nulle ; car tout est vanité. Tout va dans un même lieu, tout a été fait de la poussière et tout retourne à la poussière* » (*Kohélet* 3, 19-20). Or il n'en est rien : « *Qui sait que le souffle des fils de l'homme monte en haut, et que le souffle de la bête descend en bas dans la terre ?* » (*Idem*).

C'est un principe fondamental dans le judaïsme. Pour l'illustrer, D.ieu a même ramené un mort à la vie : après que le corps du prophète Elisha fut enterré, une armée attaqua un convoi funéraire d'un juif impie, et dans la panique, son corps fut jeté dans la grotte d'Elisha. Dès que le corps toucha les os d'Elisha, le corps de l'impie reprit vie et sortit de la tombe du prophète (*Mélakhim II* 13, 20-21).

Revenons à Moché : personne ne peut l'égaliser et personne n'a le droit de se faire enterrer à ses côtés, même pas le plus grand des prophètes. Pour que sa tombe reste intacte, D.ieu a fait écrire à la fin de la Torah que son tombeau resterait caché à jamais, jusqu'à la Résurrection des morts : « *D.ieu l'enterra dans la vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Beth Péor. Personne n'a connu son sépulcre jusqu'à ce jour* » (*Dévarim* 34, 6). Mais la tribu de Gad, ne connaissant pas encore cette promesse, ou considérant que D.ieu ne voudrait pas s'en remettre à un miracle, a pris les devants. En s'installant autour de sa tombe, les membres de cette tribu éloigneraient tous ceux qui envisageraient de le déshonorer. Pourquoi justement la tribu de Gad ? Car avant sa mort, Yaacov l'avait louée pour sa force militaire : « *Gad sortira à la guerre avec une armée organisée, et il revient sur son talon [il rentra chez lui avec son armée invaincue]* » (*Béréchit* 49, 19). Les hommes de Gad, qui étaient en effet de forts et vaillants guerriers (*Dévarim* 34, 20), proposèrent alors leur concours pour la sauvegarde de cette sépulture.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, Moché a déclaré que grâce à sa contribution, Gad « *a préservé les lois de la Torah chez les juifs* ». Comment cela ? Car en fait, Moché fut le plus grand homme de tous les temps, et toutes les Lois, pour les juifs comme pour l'humanité entière, furent données et transmises à Moché. Comme l'écrit la Torah, pendant son enterrement, son corps était frais et intact, avec toute sa splendeur sur son visage, et il resta ainsi à jamais, même après sa mort : « *Moché était âgé de cent vingt ans ; lorsqu'il mourut, son aspect ne s'affaiblit pas, et sa vigueur ne le quitta pas* » (Dévarim 34, 7 ; voir Rachi). Il ne fait aucun doute que les nations, curieuses et jalouses, s'intéresseraient à ce corps féérique. Pour que les messages donnés par cet homme ne soient pas contraignants, certains essaieraient de détruire son corps, d'autres l'idolâtreraient, et d'autres encore s'en approprieraient et avanceraient que Moché était l'un des leurs. Ils fabriqueraient alors une religion à leur guise et l'attribueraient à Moché. En protégeant son sépulcre de toute intrusion, Gad a donc « *préservé les lois de la Torah chez les juifs* ».

Cela va plus loin encore : « *Lorsqu'on cite les paroles d'un sage décédé, ses lèvres frémissent dans sa tombe* » (Békhorot 31). A quoi sert ce frémissement ? Comme rapporté dans le Talmud et le Zohar, les sages décédés peuvent communiquer avec des sages vivants, dans leur sommeil et même en étant éveillés, et les éclairer dans l'étude ; Moché a éclairé Rabbi Chimon Bar Yo'haï et encore d'autres sages ; le maître de la génération est alors appelé parfois « Moché » (Souka 39). Ces révélations passent aussi par la tombe du sage, et c'est ce qui fait frémir ses lèvres. Un impie enterré à côté d'un sage risquerait donc de brouiller ou d'amalgamer les paroles envoyées de l'au-delà. Il est ainsi rapporté que le Gaon de Vilna craignait que les messages qu'il recevait de l'au-delà fussent brouillés, du fait que « l'air » en dehors d'Erets Israël est « impur ». Un impie ou faux prophète enterré auprès de Moché auraient donc pu fausser ses enseignements.

A l'époque où les tribus de Réouven et Gad demandèrent à Moché de leur attribuer ce territoire, ce dernier pria et espérait que D.ieu annule le décret et qu'il entrerait en fin de compte en Erets Israël. Pour ne pas le blesser, ils lui ont donc caché leur véritable intention, et ont avancé leur besoin de pâturages. Puis peu avant sa mort, Moché a compris et il les a bénis pour cela : « *Béni soit Celui qui élargira le territoire de Gad...* », afin d'éloigner les nations de sa tombe : « *car là est caché la parcelle [de la tombe] du législateur (Moché)* », et ainsi : « *il [Gad] fait un acte de piété envers D.ieu, et [préserve] les lois [de la Torah] chez les juifs* ».